

Prévention de la Délinquance et politique des villes - Réaffectation d'une subvention de l'État

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Des villes comtoises ont mis en place des Conseils de Prévention pour agir dans des quartiers en difficultés. Pour confronter et partager les enseignements tirés de leur action, une journée régionale de prévention de la délinquance et la politique des villes a été organisée par la Ville de Besançon et la Préfecture de Région le 10 octobre 1990 à Besançon.

La Délégation Interministérielle à la Ville s'était engagée à apporter son concours financier aux frais occasionnés par l'organisation de cette journée.

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser M. le Député-Maire à effectuer l'encaissement d'une somme de 20 000 F émanant des services du Premier Ministre, versés par la Préfecture du Doubs,

- inscrire en recettes cette somme de 20 000 F sur le chapitre 945.92.7371 code service 47040,

- inscrire en dépenses une somme de 20 000 F sur le chapitre 945.92.635 code service 47040 (activités liées à la réinsertion).

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, l'Assemblée Communale en décide ainsi à l'unanimité.